

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Angoulême

Section : CS
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/11/2019
Support numérique :

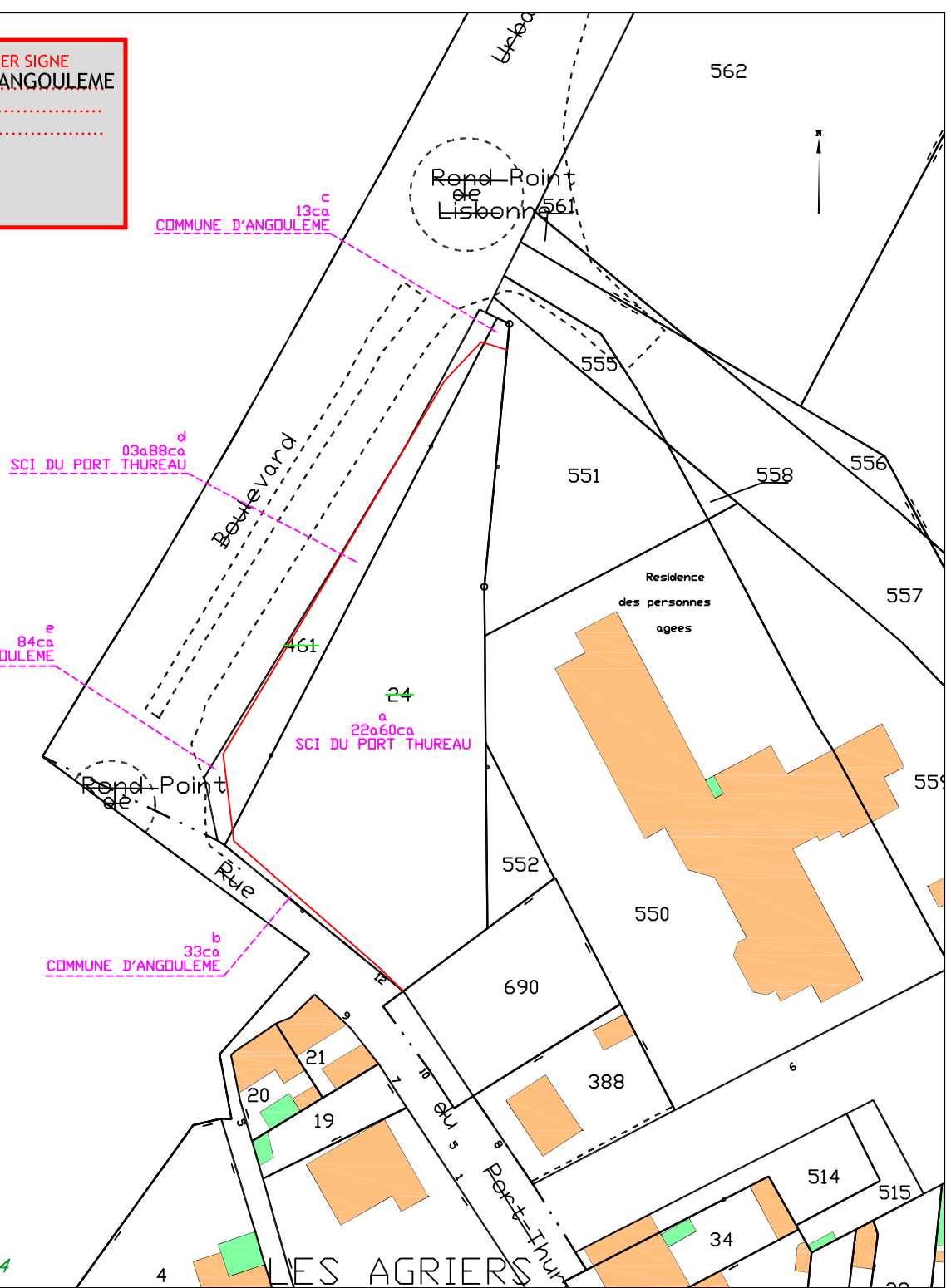
Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 08/10/2019 par M Jean Paul ENNUYER, géomètre à Gond Pontouvre...
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A Gond Pontouvre, le 08/10/2019

Document d'arpentage dressé par M. Jean Paul ENNUYER, Géomètre à Gond Pontouvre
Date 15/11/2019
Permanence : Le Pétignoux 16380 CHARRAS
N° d'inscription : 4305

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien réimposé du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

DOCUMENT A RETOURNER SIGNE
NOM : COMMUNE D'ANGOULEME
PRENOM :
DATE :
SIGNATURE:



DOSSIER N°19244